

Commune de LOUISFERT
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

- présents : 14

- absent : 0

Date de convocation : 13 octobre 2020

Présents :

GUILLOIS Alain

MARTIN Sophie

BRADANE Sébastien

ORAIN Sébastien

BROUYER Christian

PAGEOT Martine

GUERIF-ROBERT Barbara

CERISIER Jérémy

ADAM Magali

JEUSSE Cédric

ROUSSEAU Sabrina

DENIEUL François

APPER Dominique

GUERIN Soizic

formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : /

Le quorum étant atteint, Mr GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Les élus observent une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 au cours d'une attaque terroriste à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines).

Après avoir désigné son membre Mr Jérémy CERISIER comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES -Année 2021
2. REVALORISATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT -Année 2021
3. ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA MAIRIE
4. PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE 2020 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
5. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL ET REFONTE DU SITE INTERNET à compter de 2021
6. LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ELUS
7. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITÉ
8. AVENANT A LA CONVENTION DE CONSTITUTION DU SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL
9. ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET A LA DÉCLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DU BASSIN VERSANT DU DON.
10. ORGANISATION D'UN CONCOURS PHOTO
11. QUESTIONS DIVERSES
 - Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT
 - Cérémonie du Souvenir – Armistice 1918

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 15 septembre 2020.

2020/10.01 TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES - Année 2021

Le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, une augmentation de 6 %, arrondi à l'euro supérieur, sur les tarifs de location de la SALLE BELLEVUE et de la GRANGE AUX POETES avec effet rétroactif.

Il décide de maintenir les autres tarifs à savoir : la location du matériel de sonorisation et le vidéoprojecteur de la GRANGE AUX POETES à 50 € chacun avec caution de 250 €, la caution de 500 € pour la SALLE BELLEVUE et 800 € pour la GRANGE AUX POETES.

2020/10.02 REVALORISATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT -Année 2021

Afin d'assurer le financement des travaux sur le réseau d'assainissement collectif et la lagune, le conseil municipal, fixe la redevance d'assainissement 2021 à 28,00 € ht par abonné (+0 €) pour la part fixe et à 1,19 € ht par m³ d'eau consommé (+0.07 €) pour la part variable.

2020/10.03 ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Le conseil municipal décide l'acquisition des matériels suivants avec coût estimatif :

- une balayeuse pour l'entretien des ateliers municipaux : 3 000 € ht
- un compresseur pour les services technique (remplacement) : 630 € ht
- un ordinateur portable pour les services de la Mairie, pour notamment la visio-conférence : 915 € ht
- une échelle meunière pour l'accès aux cloches de l'église (remplacement) : 585 € ht

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitifs 2020- chapitre 21.

2020/10.04 PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE – Année 2020

Le conseil municipal arrête comme suit la liste des travaux de rechargement en enrobé à entreprendre sur la voirie communale au titre du programme 2020 :

- Voie Communale n°1 : La Rivière Cotteux – Le Clos Potier
- Voie Communale n°3 : La Morinais – réfection de tranchée
- Voie Communale n°3 : La Noé - La Morinais
- Voie Communale n°6 : La Riolois – Libeaudais
- Voie Communale n°6 : Patte d'oie - La Delinais
- Parking du cimetière
- Parking rue Saint Joseph

Coût total estimatif : 44 800 € HT, soit 53 760 € TTC

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance 2020-2021 au taux maximum, soit 40 % et autorise Mr le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020

2020/10.05 PRESTATIONS POUR LA REALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL ET LA REFONTE DU SITE INTERNET A COMPTER DE 2021

Le conseil municipal retient les offres moins disantes de l'agence A3 WEB de la Séguinière (49), qui sont les suivantes :

pour la réalisation du bulletin municipal de fin d'année : contrat de 5 ans à compter de 2021

Coût la première année : 2 400 € TTC (création graphique de la maquette)

Coût les années suivantes : 1 080 € TTC (mise en page)

- pour la refonte du site internet

Coût la première année : 1 188 € TTC (création et intégration graphique)

Coût les années suivantes : 342 € TTC (hébergement, certificats..)

2020/10.06 LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ELUS

Vu les articles L.2123-12 à 16 et R.2123-12 à 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le conseil municipal décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formation
- Liquidation de la prise en charge sur justificatif des dépenses
- Chaque année, avant le 1^{er} mars, les membres du conseil informent le Maire des thèmes de formation qu'ils souhaitent suivre.
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus en fonction de la demande
- Les thèmes privilégiés, notamment en début de mandat seront entre autres : -Les fondamentaux de l'action publique local et les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance à différentes commissions
- Une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction sera consacrée chaque année à la formation des élus.

2020/10.07 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES ENTRE LES COMMUNES ET L'INTERCOMMUNALITÉ

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, et en application de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, il convient de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité.

Mr Alain GUILLOIS est désigné pour siéger à cette commission intercommunale.

2020/10.08 AVENANT A LA CONVENTION DE CONSTITUTION DU SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL

A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Dans ce cadre, le conseil municipal adopte l'avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols (ADS), qui a pour objet d'ajuster les articles 5 et 6 relatifs respectivement aux missions du maire et du service instructeur et de redéfinir dans l'article 3 le budget prévisionnel pour les prochaines années.

2020/10.09 ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET A LA DÉCLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DU BASSIN VERSANT DU DON

La commune de Louisfert étant concernée par le périmètre des travaux, le conseil municipal donne un avis favorable au programme de travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (CTMA 2020-2025) du bassin versant du DON porté par le Syndicat Chère Don Isac.

2020/10.10 ORGANISATION D'UN CONCOURS PHOTO

Le conseil municipal émet un accord de principe pour l'organisation d'un concours photo sur la commune de Louisfert qui pourrait avoir lieu au printemps prochain dans le but d'animer le territoire. Il serait gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Louisfert. Un règlement sera établi afin d'en définir les modalités d'organisation.

2020/10.11 QUESTIONS DIVERSES

- Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT :

- *Déclaration d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain (DPU)*

Date	Décision	Désignation
13/10/2020	Renonciation au DPU	Bien bâti cadastré AA n°236 situé 5C, rue Abbé Cotteux - LOUISFERT

- Cérémonie du Souvenir – Armistice 1918 – le mercredi 11 novembre 2020

Rassemblement devant la Mairie à 11 h puis dépôt de gerbe au Monument aux Morts

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45

Affiché le 28 octobre 2020



Fait à Louisfert, le 28 octobre 2020

Le Maire,

Alain GUILLOIS